

123CLUB PME 2016

VISA AMF n°16-075 du 11 mars 2016

ATTENTION : Seuls les contribuables dont le patrimoine net taxable à l'ISF est supérieur ou égal à 2,57M€ au 1^{er} janvier 2016 (contribuables déclarant leur ISF au 15 juin 2016) peuvent souscrire à 123Club PME 2016. Cette offre ne s'adresse pas aux personnes qui déclarent en 2016 leur patrimoine et leur ISF dans leur déclaration de revenus perçus en 2015.

POINTS CLÉS

FISCALITÉ 50% de réduction d'ISF jusqu'à 45 000€

123Club PME 2016 remplira les conditions permettant aux souscripteurs de bénéficier :

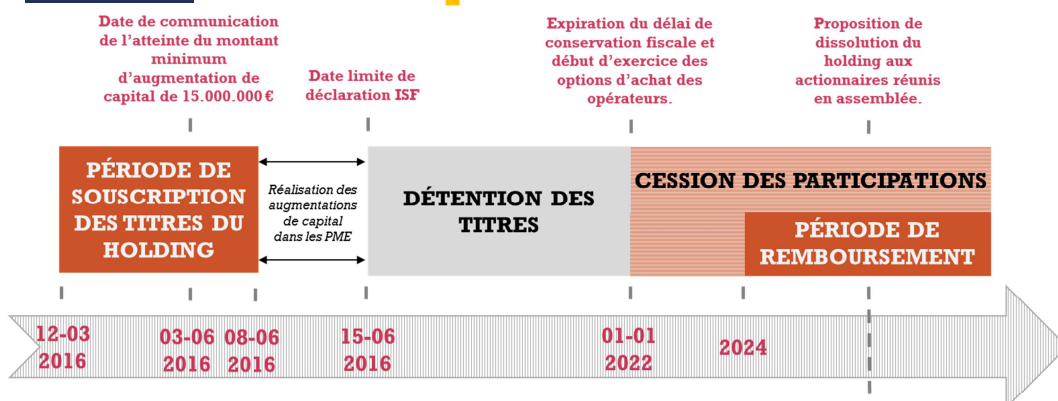
- En 2016 : **d'une réduction d'ISF de 50%** du montant de leur souscription (commission de placement incluse) dans la limite d'une réduction annuelle de 45 000€ (en contrepartie d'un risque de perte en capital et d'une durée de détention des titres jusqu'à l'échéance de la 5^{ème} année suivant celle de la souscription minimum) ;
- A partir de 2017 : **d'une exonération d'ISF** de la valeur des actions de 123Club PME 2016 qu'ils détiennent au 1er janvier de chaque année suivant leur souscription dans la limite de la fraction de la valeur réelle de l'actif brut de la Holding représentative des Sociétés Eligibles, et au minimum jusqu'au 1er janvier 2022 inclus, dès lors que jusqu'à cette date l'actif brut de la Holding sera composé à plus de 90% par des titres de Sociétés ISF.

INVESTISSEMENT Un objectif de gestion à horizon 2024

123Club PME 2016 souscrira exclusivement au capital de sociétés qui respectent les conditions d'éligibilité prévues par les dispositions de l'article 885-0 V bis du CGI.

- 123Club PME 2016 privilégiera les secteurs éligibles dans lesquels 123Venture dispose d'une expérience de plusieurs années et que la société de gestion a identifié comme stratégiques pour l'avenir : **l'industrie hôtelière et touristique** (hôtels et campings notamment), **la dépendance-santé** (EHPAD notamment), **les établissements de formation privés supérieurs ou spécialisés** et les établissements de **nature commerciale** (indépendants et franchisés.)
- La Holding organisera ses investissements de façon à débiter la cession de ses participations dès l'expiration du délai de conservation fiscale des titres par les souscripteurs, soit à l'expiration de la cinquième année suivant celle de l'investissement.
- L'objectif, sans que cela ne soit garanti, est de proposer aux actionnaires réunis en assemblée la dissolution anticipée de la holding dans le courant de l'année 2024 et de leur rendre leur investissement de départ augmenté de l'éventuel boni de liquidation.

DUREE Calendrier prévisionnel



Date limite de souscription : **08 juin 2016**



ZOOM les +

50% de réduction*,
jusqu'à 45 000€

Accessible à partir de
5 000 €

Diversification sur **6 à 10 PME**



***AVERTISSEMENT** : La décision d'investir dans le cadre de cette offre ne pourra être prise à la seule consultation de ce document de synthèse. L'avantage fiscal est soumis à des contraintes de gestion particulières ainsi qu'au respect par l'investisseur d'une durée de conservation des parts de 5 ans minimum. 123Club PME 2016 présente un risque de perte en capital. Pour plus d'informations sur les risques, les investisseurs doivent se référer au prospectus visé par l'AMF.